

Idee du bloc : protéger des erreurs susceptibles de mettre en péril l'intégrité

physique des élèves.

Bien votre annonce de l'idée de l'argument dès le début du paragraphe

Il existe des situations où l'erreur est interdite ou déconseillée car il y a un risque pour l'intégrité physique de l'élève. C'est le cas par exemple en gymnastique ou en canoë-kayak. L'enseignant a différents recours pour palier à ces risques et ainsi les réduire. Le risque zéro n'existe pas mais il est possible de réduire fortement le risque. Pour Delignières il existe deux sortes de risque (Risque perçu et apprentissage moteur, 1991). Le risque subjectif qui est « l'évaluation personnelle de l'élève de la situation par rapport à son sentiment de compétence ». Cela explique qu'un élève refuse de faire une tâche par peur de se faire mal. Le risque objectif qui est « la variable quantitative qui caractérise le contexte de la tâche ». Le plus souvent en aménageant le milieu, l'enseignant peut réduire le risque objectif et par la même occasion le risque subjectif.

Il n'y a pas de relation strictement linéaire entre le risque objectif et le risque subjectif

Injecter ici le concept clé du libellé : où est l'erreur ?

C'est par exemple le fait de mettre un bloc en mousse à la place du saut de cheval et de mettre derrière une fausse au lieu d'un simple tapis (sécurités passives). Même en cas de chute, l'élève de 5^{ème} est en sécurité. L'élève construit ici la compétence propre : réaliser une prestation corporelle à visée acrobatique.

Même remarque : la notion d'erreur est trop implicite car elle n'est pas explicitement mise en relation avec vos propositions

Mais il peut également donner les moyens à l'élève de se protéger en lui apprenant des règles d'action... C'est le cas des réchappes en gymnastique. L'enseignant d'EPS apprend à ses élèves de 4^{ème} à faire un ATR roulé d'abord avec un camarade qui pare (qui tient les jambes de l'apprenant au niveau des genoux et accompagne sa roulade). Par la suite l'élève le fera seul avec un tapis derrière puis sans et sera alors capable s'il est en déséquilibre arrière lors d'un ATR de « préserver » son intégrité physique en ne retombant pas sur le dos (programme collège 2009). Les parades ainsi que les réchappes sont qui participent d'une sécurité active.

Il existe des situations où l'erreur est interdite ou déconseillée car il y a un risque pour l'intégrité physique de l'élève. C'est le cas par exemple en gymnastique ou en canoë-kayak. L'enseignant a différents recours pour palier à ces risques et ainsi les réduire. Le risque zéro n'existe pas mais il est possible ~~de réduire fortement le risque de maximiser la sécurité des élèves~~. Pour Delignières il existe deux sortes de risque (Risque perçu et apprentissage moteur, 1991). Le risque subjectif qui est « l'évaluation personnelle de l'élève de la situation par rapport à son sentiment de compétence ». Cela explique qu'un élève refuse de faire une tâche par peur de se faire mal ~~car il perçoit la tâche comme dangereuse~~. Le risque objectif qui est « la variable quantitative qui caractérise le contexte de la tâche ». Le plus souvent en aménageant le milieu, l'enseignant peut réduire ~~au maximum~~ le risque objectif et ~~par la même occasion~~, tout en visant les conditions d'un risque subjectif proche du risque préférentiel des élèves, c'est-à-dire du risque qu'ils sont « prêts » à prendre (ibid.).

Dans le cadre de la compétence propre « réaliser une prestation corporelle à visée acrobatique », c'est par exemple le fait de mettre un bloc en mousse à la place du saut de cheval et de mettre derrière une **fausse fosse** au lieu d'un simple tapis (sécurités passives). Même en cas de chute, **c'est-à-dire en cas d'erreur**, l'élève de cinquième est **plus** davantage en sécurité car **il existe un dispositif protecteur des réalisations inadaptées**. ~~L'élève construit ici la compétence propre : réaliser une prestation corporelle à visée acrobatique.~~

Mais il peut également donner les moyens à l'élève de se protéger en lui apprenant des règles d'action... C'est le cas des **habiletés d'évitement face au risque**, à l'instar des réchappes en gymnastique. L'enseignant d'EPS **apprend** enseigne à ses élèves de 4^{ème} à faire un ATR roulé d'abord avec un camarade qui pare (qui tient les jambes de l'apprenant au niveau des genoux et accompagne sa roulade **en ralentissant éventuellement sa chute**). Par la suite l'élève le fera seul avec un tapis **épais** derrière puis **sans** sur le praticable et sera alors capable s'il est en déséquilibre arrière lors d'un ATR de « préserver » son intégrité physique en ne retombant pas sur le dos. **Cette habileté maîtrisée, devenue figure gymnique, pourra aussi être intégrée dans un enchaînement, conformément à la compétence attendue de niveau 2 du Programme Collège, qui est de présenter un enchaînement maîtrisé d'éléments gymniques combinant les actions de « voler, tourner, se renverser ».**

Les parades ainsi que les réchappes sont **des habiletés d'évitement face au risque** qui participent d'une sécurité active **en protégeant des conséquences physiques néfastes des erreurs.**